



Le barème de la base minimum de CFE est actualisée

Fiche pratique publié le 21/07/2017, vu 847 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Le montant de la CFE du principal établissement d'un contribuable ne peut être inférieur à une cotisation minimum.

Cette cotisation minimum est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par le conseil municipal (ou l'EPCI qui s'y substitue), selon un barème revalorisé chaque année comme le taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac (CGI, art. 1647 D).

Pour 2017, ce taux prévisionnel est égal à 0,8 %.

L'Administration actualise ainsi le barème de la base minimum de CFE qui s'applique à compter de la CFE due au titre de 2018 en cas de délibération prise par l'organe délibérant de la commune ou de l'EPCI avant le 1er octobre 2017.

Le barème s'établit en métropole et dans les départements d'outre-mer à l'exception du département de Mayotte :

Montant HT des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000 €	Entre 216 et 514 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	Entre 216 et 1 027 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	Entre 216 et 2 157 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	Entre 216 et 3 596 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	Entre 216 et 5 136 €
Supérieur à 500 000 €	Entre 216 et 6 678 €

Source : BOI-IF-CFE-20-20-40-10, 5 juill. 2017, § 150 et 290

[Un auto-entrepreneur est-il redevable de la CFE en 2017 ?](#)

Articles sur le même sujet :

- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#) **NOUVEAU**
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Ouvrir un restaurant](#)
- [Créer un gîte ou une chambre d'hôtes](#)
- [Se lancer dans les services à la personne](#)
- [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
- [Ouvrir un salon de coiffure](#)
- [La protection sociale de l'auto-entrepreneur](#)

- [Les charges sociales d'un auto-entrepreneur](#)
- [Cumul d'activités et charges sociales](#)
- [Comment déclarer son chiffre d'affaires ?](#)
- [Comment régler les charges sociales ?](#)
- [Droits à la retraite d'un auto-entrepreneur](#)
- [Faut-il adhérer à une caisse de retraite complémentaire ?](#)
- [La Contribution obligatoire à la Formation Professionnelle \(CFP\)](#)
- [La fiscalité de l'auto-entrepreneur](#)
- [Un auto-entrepreneur est-il soumis à la TVA ?](#)
- [Cumul d'activités et impôts de l'auto-entreprise](#)
- [Quand et comment payer ses impôts ?](#)
- [Comment remplir sa déclaration d'impôt sur le revenu ?](#)
- [L'auto-entrepreneur peut-il déduire ses charges ?](#)